

AMORIS  
LAETITIA  
PAPE FRANÇOIS

---

CHAPITRE 6.2

QUELQUES PERSPECTIVES  
PASTORALES

LA SÉPARATION ET LE  
DIVORCE

## ACCOMPAGNER APRÈS LES RUPTURES ET LES DIVORCES

241

Dans certains cas, la valorisation de sa propre dignité et du bien des enfants exige de mettre des limites fermes aux prétentions excessives de l'autre, à une grande injustice, à la violence ou à un manque de respect qui est devenu chronique. Il faut reconnaître qu'« il y a des cas où la séparation est inévitable. Parfois, elle peut devenir moralement nécessaire, lorsque justement, il s'agit de soustraire le conjoint le plus faible, ou les enfants en bas âge, aux blessures les plus graves causées par l'abus et par la violence, par l'avilissement et par l'exploitation, par l'extranéité et par l'indifférence ». Mais on ne peut l'envisager que « comme un remède extrême après que l'on [a] vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter ».

242

Les Pères ont signalé qu'« un discernement particulier est indispensable pour accompagner pastoralement les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. La souffrance de ceux qui ont subi injustement la séparation, le divorce ou l'abandon doit être accueillie et mise en valeur, de même que la souffrance de ceux qui ont été contraints de rompre la vie en commun à cause des mauvais traitements de leur conjoint. Le pardon pour l'injustice subie n'est pas facile, mais c'est un chemin que la grâce rend possible. D'où la nécessité d'une pastorale de la réconciliation et de la médiation, notamment à travers des centres d'écoute spécialisés qu'il faut organiser dans les diocèses ». En même temps, « les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté ». Un échec familial devient beaucoup plus traumatisant et douloureux dans la pauvreté, car il y a beaucoup moins de ressources pour réorienter l'existence. Une personne pauvre privée de l'environnement de protection que constitue la famille est doublement exposée à l'abandon et à tout genre de risques pour son intégrité.

## PERSONNES DIVORCÉES ET ENGAGÉES DANS UNE NOUVELLE UNION

243

Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles « ne sont pas excommuniées » et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale. Ces situations « exigent aussi [que ces divorcés bénéficient d'un] discernement attentif et [qu'ils soient] accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fassent peser sur eux un sentiment de discrimination ; il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité »

## 245

Les Pères synodaux ont aussi souligné « les conséquences de la séparation ou du divorce sur les enfants qui sont, dans tous les cas, les victimes innocentes de cette situation ». Au-delà de toutes les considérations qu'on voudra avancer, ils sont la première préoccupation, qui ne doit être occultée par aucun autre intérêt ou objectif. Je supplie les parents séparés : « il ne faut jamais, jamais, jamais prendre un enfant comme otage ! Vous vous êtes séparés en raison de nombreuses difficultés et motifs, la vie vous a fait vivre cette épreuve, mais que les enfants ne soient pas ceux qui portent le poids de cette séparation, qu'ils ne soient pas utilisés comme otages contre l'autre conjoint, qu'ils grandissent en entendant leur maman dire du bien de leur papa, bien qu'ils ne soient pas ensemble, et que leur papa parle bien de leur maman ».

C'est une irresponsabilité de nuire à l'image du père ou de la mère avec l'objectif d'accaparer l'affection de l'enfant, pour se venger ou pour se défendre, car cela affectera la vie intérieure de cet enfant et provoquera des blessures difficiles à guérir.

## 246

Sentons-nous le poids de la montagne qui écrase l'âme d'un enfant, dans les familles où l'on se traite mal et où l'on se fait du mal, jusqu'à briser le lien de la fidélité conjugale ?

Aider à guérir les blessures des parents et les protéger spirituellement est un bien pour les enfants aussi, qui ont besoin du visage familial de l'Église qui les protège dans cette expérience traumatisante. Le divorce est un mal, et l'augmentation du nombre des divorces est très préoccupante. Voilà pourquoi, sans doute, notre tâche pastorale la plus importante envers les familles est-elle de renforcer l'amour et d'aider à guérir les blessures, en sorte que nous puissions prévenir la progression de ce drame de notre époque.

---

Questions pour un partage en groupe :

- Comment puis-je apporter mon aide à des personnes en situation de rupture, de séparation ou de divorce ?
- Comment puis-je être témoin de miséricorde auprès de toute personne rencontrée ?
- Comment puis-je œuvrer au service de la fidélité dans tous mes différents engagements personnels, familiaux, professionnels, sociaux, bénévoles ?

Prière

Dieu qui aimes les hommes et qui rassembles ce qui est dispersé, nous t'en supplions : tiens-nous sous la puissance de ton Esprit. En répondant mieux à notre vocation, nous rendrons témoignage à la vérité, et pourrons rechercher avec confiance l'unité de tous les hommes dans la paix de ton Christ. Nous te le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

**Cours REVIVRE** : [www.cours-revivre.ch](http://www.cours-revivre.ch)

**Solitude Myriam** : [www.famillesolitudemyriam.org](http://www.famillesolitudemyriam.org)

**Association ASTRAM** : [www.astrame.ch](http://www.astrame.ch)